

COMPTE-RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-deux juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué le seize juillet, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame SALMON Pierrette, Maire.

Étaient présents : Mme SALMON Pierrette, M. MEUNIER Jérôme, Mme RENONCET Lydie, M. PELOUIN Christian, M. PERRIN Baptiste, Mme REYNAUD Marie, M. ROUGEOT Pierre, M. LECUYER Vincent, M. GUENAULT Florian, M. MARNEUR Didier, M. PAHIN Philippe,

Absents excusés : M. GAGNARD Olivier, M. HAINGUERLOT Bertrand (pouvoir à Mme SALMON Pierrette)

Absent : M. ALLAIS Michel.

Madame RENONCET Lydie est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire constatant le quorum atteint, déclare la séance ouverte et soumet le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 à l'approbation de l'Assemblée. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire indique qu'un sujet qui n'était pas prévu à l'ordre du jour doit être abordé lors de cette réunion :

- Composition de la commission d'appel d'offres

2020/07 - N° 39 - PROPOSITION DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL A HUIS-CLOS

L'article L. 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« *Les séances des conseils municipaux sont publiques.*

Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.»

Au regard de la crise sanitaire actuelle et des recommandations gouvernementales visant à limiter la propagation du coronavirus COVID-19, il est proposé que la séance du conseil se tienne à huis-clos.

Il est procédé au vote :

Votes pour : 12

Votes contre : 0

Abstention(s) : 0

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents :

- **DECIDE** de tenir la séance du conseil municipal à huis-clos.

2020/07 - N° 40 - COMPOSITION ET DECISION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Madame le Maire donne lecture d'un courrier du bureau de la légalité de la Préfecture qui explique que la commission d'appel d'offres doit être composée du président (le maire pour les communes de moins de 3500 habitants), de trois membres titulaires et de trois membres suppléants.

Par délibération 2020/06 – N° 26 du 03 juin 2020, le conseil municipal a élu trois membres titulaires parmi lesquels le maire et trois membres suppléants.

Madame le Maire propose donc de désigner un nouveau membre titulaire de cette commission.

Pour rappel, sont titulaires : M. MEUNIER Jérôme et M. PELOUIN Christian, suppléants : M. LECUYER Vincent, M. MARNEUR Didier et M. PAHIN Philippe.

Monsieur Vincent LECUYER est candidat pour un poste de titulaire, M. Florian GUENAULT pour être suppléant.

Par délibération 2020/06 – N° 36 du 24 juin 2020, les membres du conseil municipal ont approuvé, conformément à la proposition de la commission d'appel d'offres, l'attribution du marché de renforcement de la canalisation eau potable Butte de Villebon et Château de Blanville à l'entreprise OUEST TP pour un montant de 154 116 € HT soit 184 939,20 € TTC.

Madame le Maire propose de confirmer ce choix.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents :

- **DESIGNE** pour la commission d'appel d'offres :
 - membres titulaires : M. MEUNIER Jérôme, M. PELOUIN Christian et M. LECUYER Vincent
 - membres suppléants : M. MARNEUR Didier, M. PAHIN Philippe et M. GUENAULT Florian
- **CONFIRME** retenir l'entreprise OUEST TP pour le marché de renforcement de la canalisation eau potable Butte de Villebon et Château de Blanville, pour un montant de 154 116 € HT soit 184 939,20 € TTC.

2020/07 - N° 41 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET GENERAL COMMUNE

Madame le Maire donne lecture du budget primitif 2020 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

- ❖—Dépenses : 778 189,36 €
- ❖ Recettes : 778 189,36 €

Section d'investissement :

- ❖ Dépenses : 945 127,11 €
- ❖ Recettes : 945 127,11 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents :

- **APPROUVE** le budget primitif 2020 du Budget général de la Commune, tel qu'il est présenté.

Madame le Maire précise les principaux investissements prévus pour 2020 (montants arrondis) :

- *Enfouissement des réseaux (électricité, éclairage, télécommunications) Loulappe et Butte de Villebon : 283 000 €*
- *Portes de secours salle des fêtes : 7 000 €*
- *Toiture de l'église côté sud : 37 000 €*
- *Achat du bien 1 rue de la Croix Blanche : 72 000 €*

2020/07 - N° 42 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET ANNEXE EAU

Madame le Maire donne lecture du budget primitif 2020 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

- ❖—Dépenses : 136 581,76 €
- ❖— Recettes : 136 581,76 €

Section d'investissement :

- ❖—Dépenses : 419 494,15 €
- ❖— Recettes : 419 494,15 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents :

- **APPROUVE** le budget primitif 2020 du Budget annexe « Eau », tel qu'il est présenté.

Madame le Maire précise les principaux investissements prévus pour 2020 sur ce budget (montants arrondis) :

- *Renforcement de la canalisation eau potable château de Blanville – Butte de Villebon : 125 000 €*
- *Renforcement de la canalisation eau potable Loulappe : 153 000 €*

2020/07 - N° 43 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Madame le Maire donne lecture du budget primitif 2020 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

- ❖—Dépenses : 249 533,84 €
- ❖— Recettes : 249 533,84 €

Section d'investissement :

- ❖—Dépenses : 137 030,29 €
- ❖— Recettes : 137 030,29 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents :

- **APPROUVE** le budget primitif 2020 du Budget annexe « Assainissement », tel qu'il est présenté.

2020/07 - N° 44 - LOCATION DEUX PAVILLONS COMMUNAUX AU LOTISSEMENT

« LES MOULINS »

Les travaux de construction des deux pavillons au lotissement « Les Moulins » sont bientôt achevés.

Madame le Maire propose :

- Pour le logement 8 rue Robert Mésange :

De fixer le montant du loyer à 800 € hors charges (50 € de charges correspondant à la participation à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et à l'entretien de la pompe à chaleur)

De ne pas appliquer la révision automatique du loyer en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

- Pour le logement 5 rue Marie-Thérèse Bonnain :
De fixer le montant du loyer à 800 € hors charges (50 € de charges correspondant à la participation à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et à l'entretien de la pompe à chaleur)
De ne pas appliquer la révision automatique du loyer en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.
- Pour les candidatures de futurs locataires des deux maisons,
de mandater l'agence immobilière « Ma location Ma transaction » de Saint-Georges-sur-Eure pour effectuer les visites, constituer les dossiers, rédiger le bail et réaliser l'état des lieux d'entrée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents ;

- **ACCEPTE** les montants des loyers et les conditions précisés ci-dessus,
- **DECIDE** de mandater l'agence immobilière « Ma location Ma transaction » de Saint-Georges-sur-Eure,
- **AUTORISE** Madame le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tous documents concernant cette affaire.

2020/07 - N° 45 - PROPOSITION DE DELEGUES POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) doit être instituée dans chaque Commune.

Elle est composée, dans les communes de moins de 2000 habitants, de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La nomination des commissaires par le Directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des Conseillers municipaux, sur la base d'une liste de 24 noms transmise par la Commune.

Les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne,
- être âgés de 25 ans au moins,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune,
- être familiarisés avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents ;

- **DECIDE** de soumettre aux services de l'État la liste suivante de personnes en vue de l'instauration de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :

	<u>TITULAIRES</u>		<u>SUPPLEANTS</u>
1	M. MEUNIER Jérôme	1	M. PEILLON Gilles
2	M. POPOT Vincent	2	M. GILLES Patrick
3	M. LECUYER Vincent	3	M. GONCALVES Jean-Claude
4	M. MARNEUR Jean-Philippe	4	Mme DUFFAY Hélène
5	M. PERRIN Gilles	5	M. DAMOISEAU René
6	M. FIAND Mathieu	6	M VALLEE Michel
7	M. LHUILLERY Fabien	7	Mme ROUGEOT Sophia
8	Mme AUBERT Virginie	8	M. BOUTFOL Michel
9	M. JULIEN David	9	Mme TEMPIER Réjane
10	M. BOX Jean-Charles	10	M. MOREAU Patrick
11	M. GRATIEN Alain	11	M. LAVALETTE Claude
12	M. VEILLARD Régis	12	M. LE BESCONT Cyril

COURRIERS / COURRIELS

1) Du 01 juillet 2020

L'office public de l'habitat d'Eure-et-Loir « Habitat Eurélien » a contacté la municipalité en 2019 concernant les projets de construction à venir, notamment sur le terrain situé 1 rue de la Mairie. La décision avait été prise de reporter cette question à 2020.

Le Conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette sollicitation.

2) Du 08 juillet 2020

Suite à la démission du Président et de la trésorière du tennis club, d'anciens membres du bureau ont décidé de reprendre leurs postes et de continuer l'association sous une version « club loisirs », sans entraîneur ni cours.

Le Président est M. BAILLY Jean-Philippe, vice-président : M. SAUGER Philippe, trésorière : Mme SOURISSEAU Michèle, secrétaire : M. COCHIN Baptiste.

3) Du 09 juillet 2020

Dans le cadre de la préparation du recensement de la population qui aura lieu du 21 janvier au 20 février 2021, l'INSEE invite les élus à une présentation le 10 septembre 2020. Une réponse devra être donnée avant le 31 août 2020.

4) Du 17 juillet 2020

L'opérateur Orange a été questionné sur une éventuelle date d'arrivée sur le réseau fibre optique de la commune. Le directeur des relations avec les collectivités locales qu'il « programait l'arrivée sur la commune sous 6 mois ».

5) Du 18 juillet 2020

La Présidente de l'association Gym et Bien Être de Saint Luperce demande l'autorisation d'utiliser provisoirement le gymnase (en prévision de contraintes liées au coronavirus) pour les cours les lundis de 19h30 à 20h30, en septembre et octobre.

Ce créneau horaire étant réservé au tennis club, les membres du conseil municipal décident de contacter l'association avant de donner une réponse à la Présidente de l'AGB.

6) Du 21 juillet 2020

Une habitante de la commune, éducatrice à l'ITEP de Senonches de l'association PEP28 recherche un gymnase pour pratiquer divers sports le mercredi matin dès le mois de septembre jusqu'au mois de juin. Le groupe serait composé de 10 jeunes maximum. Un éducateur sportif et deux éducatrices spécialisés accompagnent le groupe de jeunes.

Le Conseil municipal souhaite obtenir plus de renseignements avant de donner une réponse.

INFORMATIONS

Madame le Maire a signé l'acquisition du bien situé 1 rue de la Croix Blanche, appartenant à la SARL SAMARKANDE le 06 juillet 2020 à l'office notarial de Maître KREMER-BAUDRY.

La commune va mettre en ligne une page Facebook, gérée par des membres de la commission communication.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21h45.